

1^{er} avril 2020

Chers amis paroissiens,

Bien des activités sont à l'arrêt du fait de cette crise sanitaire et malheureusement aussi l'activité sacramentelle collective.

Heureusement, nous reprenons conscience de l'importance de la vie de prière personnelle et domestique en ces circonstances, mais reliée à l'Église, au Corps du Christ, dans la communion des saints.

L'instruction du Pape François pour une approche particulière du sacrement de la confession, en ce temps de crise où nous ne pouvons pas nous rencontrer, va dans ce sens. Je vous invite à la lire avec profit.

Dans le même sens, on peut s'approcher de l'Eucharistie dans une démarche priante de communion spirituelle.

En effet, quand nous ne pouvons pas recevoir la communion sacramentelle faute de messe, nous pouvons pratiquer la communion spirituelle, appelée aussi "communion de désir".

Le Concile de Trente nous rappelle que celle-ci « consiste dans un ardent désir de se nourrir du Pain céleste, avec une foi vive qui agit par la charité et qui nous rend participants des fruits et des grâces du Sacrement ».

La valeur de notre communion spirituelle repose donc sur notre foi en la présence du Christ dans l'Eucharistie comme source de vie, d'amour et d'unité, et sur notre désir d'y communier malgré tout.

Nous pouvons utilement approfondir cette notion de Communion des saints qui est connexe de celle de Corps mystique du Christ dans lequel nous sommes insérés par le Baptême, en relisant par exemple, la première épître de saint Paul aux Corinthiens chap. 12, versets 12 à 30. Ainsi que le Catéchisme de l'Église catholique au n° 946 à 959.

À chacun, je souhaite que ce temps de Carême, qui, du fait de l'épidémie, nous remet particulièrement en question, collectivement et personnellement, soit l'occasion d'une plus grande union au Christ mort et ressuscité pour notre vie.

Jérôme Angot, curé